

30 octobre 2020

Appel à candidature de formateurs pour apporter des conseils et un soutien éducatif aux délégués jeunes en 2021, 2022 et 2023

Depuis 2014, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux invite des jeunes à participer à ses travaux dans le cadre de l'initiative « Rajeunir la politique ». Celle-ci consiste notamment à choisir, au moyen d'un processus de sélection, un(e) jeune par État membre pour participer aux deux sessions du Congrès par année, aux réunions de ses commissions et éventuellement à d'autres événements, ainsi qu'à concevoir, développer et mettre en œuvre des projets locaux visant à promouvoir le Conseil de l'Europe, le Congrès et l'idée générale de la participation des jeunes, en coopération avec leurs autorités locales/régionales.

Le Congrès recherche deux formateurs capables d'accompagner ces jeunes, individuellement ou collectivement, tout au long de l'année, afin qu'ils puissent contribuer du mieux possible aux travaux tout en acquérant une expérience précieuse qu'ils pourront ensuite relayer au sein de leur collectivité.

Ce travail représente environ 30 jours de travail par an.

Nature de la tâche

1. Aider à la sélection des délégués jeunes

Les formateurs devront participer (virtuellement) au jury final pour sélectionner :

- les jeunes délégués non retenus de la sélection 2020 (environ 5 délégués jeunes) (janvier 2021));
- les jeunes délégués pour l'année 2022 (janvier 2022);
- les jeunes délégués pour l'année 2023 (janvier 2023);

2. Apporter des conseils, un soutien et un encadrement pour les 40^e et 41^e sessions (23-26 mars et 26-28 octobre 2021), Strasbourg, France et les 42^e, 43^e, 44^e et 45^e sessions (dates à déterminer).

Le travail inclura en particulier, sans s'y limiter :

- la préparation en ligne (visioconférence et courrier électronique) des délégués jeunes pour les sessions (pour améliorer leur participation et veiller à ce qu'ils soient prêts pour les sessions avant d'arriver). Création des filières de communication et d'échanges entre délégués avant la session. Cela implique de présenter aux participants les principales valeurs et approches du Conseil de l'Europe et du

Congrès, en particulier leur politique en matière de participation des jeunes, ainsi que la procédure des sessions du Congrès ;

- la participation à des réunions préparatoires de 2 jours avec le Secrétariat deux mois avant chaque session (normalement en janvier et septembre) en 2021, 2022 et 2023 (6 réunions préparatoires au total);
- la réalisation d'une soirée d'accueil et préparatoire pour des délégués jeunes dans la soirée des dimanches avant chaque session (si tenue en présentiel) les 21 mars et 24 octobre 2021 et deux soirs à déterminer en 2022 et 2023;
- la préparation, les lundis 22 mars et 25 octobre, (et deux jours à déterminer en 2022 et 2023) de la participation des délégués jeunes aux sessions du Congrès et aux réunions des commissions, et la mise en œuvre d'un programme de formation sur les thèmes pertinents pour la session, à convenir lors de la réunion de préparation ;
- le développement de la capacité des délégués jeunes à coopérer et à agir collectivement, en travaillant sur leurs attentes et leurs compétences de communication et de coopération ;
- la liaison avec le Secrétariat du Congrès concernant la mise en œuvre de la formation, le déroulement de la session et toute autre question pertinente ;
- la gestion de la page Facebook des délégués jeunes et du Réseau des Alumni ;
- à la fin de chaque session, l'après-midi des jeudis 26 mars et 28 octobre (et deux jours à déterminer en 2022 et 2023), l'évaluation de l'expérience des participants en termes de : contribution, résultats, sentiment de participation effective, apprentissage personnel ;
- la préparation d'une intervention sur les projets entrepris par les délégués jeunes, éventuellement lors de la session d'automne de chaque année;
- la soumission d'un rapport à la fin de chaque session, ainsi que d'un rapport global fin novembre de chaque année, contenant une évaluation de la participation des délégués jeunes à chaque session et des recommandations pour la poursuite et l'amélioration du processus.

3. Aider à structurer les projets des délégués jeunes aux niveaux local et régional

Concernant les projets de jeunesse, les formateurs devront, de fin mars à fin septembre, aider et conseiller les délégués jeunes pour l'élaboration de projets locaux/régionaux, en particulier pour :

- finaliser la structure des projets ;
- élaborer une stratégie pour sélectionner et contacter des acteurs locaux/régionaux ;
- concevoir des mécanismes d'évaluation ;
- développer leurs projets locaux/régionaux ;
- promouvoir la visibilité des projets.

Ce travail inclura :

- un travail de préparation avec les délégués jeunes pendant les sessions de printemps en 2021, 2022 et 2023;

- la lecture des propositions de projets et la communication de commentaires ;
- le mentorat par vidéoconférence entre les sessions (4 heures par participant x 47 participants)
- un retour sur l'élaboration des projets ;
- une aide par courrier électronique.

4. **Participation des délégués jeunes à d'autres événements**

Ce travail inclura :

- la communication avec le Secrétariat et les délégués jeunes concernant les demandes de participation aux réunions, séminaires et autres événements/tâches du Congrès. La sélection, la préparation et l'accompagnement des délégués jeunes concernés.

Compétences requises

- Une excellente connaissance de la participation des jeunes, en particulier de la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, est essentielle ;
- Une expérience du travail avec des responsables/partis/assemblées politiques est un atout certain, de même qu'une connaissance des règles et procédures d'une assemblée politique ;
- Capacité à présenter, expliquer et faciliter l'apprentissage individuel et collectif dans les domaines du développement des politiques de jeunesse, de l'éducation non formelle, de la participation des jeunes, du leadership et de la communication ;
- Bonne connaissance de la signification et de la pratique de ces concepts au Conseil de l'Europe et dans les travaux de jeunesse ;
- Capacité à décrire le lien entre les travaux de jeunesse, l'apprentissage non formel, les droits de l'homme et la démocratie ;
- Expérience de la préparation et de la gestion d'activités interculturelles fondées sur des méthodes d'apprentissage non formel ;
- Capacité à participer et travailler au sein d'une équipe de formateurs interculturelle ;
- Une excellente connaissance de l'anglais et une connaissance du français et d'autres langues de travail du Congrès sont souhaitables.

Veillez noter que, sauf en cas de réunion virtuelle, votre présence physique sera nécessaire pendant les deux sessions en 2021, 2022 et 2023 ainsi que lors des deux réunions de préparation qui se tiendront un mois avant chaque session. De plus, votre disponibilité virtuelle aux dates susmentionnées et en particulier entre les sessions pour accompagner les projets des délégués jeunes est également indispensable.

Contrat proposé : Le contrat couvrira un an (2021) renouvelable pour 2022 et 2023

Rémunération proposée : jusqu'à un maximum de 8400 €.

Comment postuler

Veillez nous communiquer dans les délais indiqués des informations sur votre expérience et vos compétences telles que requises pour exercer cette activité, en y joignant un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Date limite : 20 novembre 2020

Pour nous contacter : congress.youth@coe.int